

Les grandes lignes du classement des installations de méthanisation (2781) et de combustion du biogaz (2910c) sont les suivantes :

Unités de méthanisation	classement des installations de méthanisation	combustion du biogaz
RUBRIQUE	2781-1	2910c
Déclaration avec contrôle périodique (tous 5 ans)	<p><u>Arrêté du 10 novembre 2009</u></p> <p>Durée : < 1 mois <u>Document à fournir</u> : dossier de déclaration <u>Document délivré</u> : un récépissé de déclaration avec l'arrêté ministériel</p>	<p><u>Arrêté du 8 décembre 2011</u></p>
Enregistrement	<p><u>Arrêté du 12 août 2010</u></p> <p><u>Guide d'aide à la justification de conformité aux prescriptions de l'arrêté</u></p> <p>Durée : 6 mois <u>Document à fournir</u> : dossier de d'enregistrement avec un rapport justifiant du respect des prescriptions générales applicables à l'installation et une étude d'impact <u>Procédure principale</u> : avis du conseil municipal des communes concernées et consultation du public en mairie et sur Internet pendant 4 semaines (soit une durée identique à une enquête publique). Dans le cas de demande de dérogation, un avis du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) est demandé <u>Document délivré</u> : acte d'enregistrement du dossier d'enregistrement (cas simple) ou arrêté préfectoral d'enregistrement (lors d'une demande de dérogation aux mesures compensatoires)</p>	<p><u>Arrêté du 8 décembre 2011 publié au JO du 22 janvier 2012</u></p>
Autorisation	<p>Suit les règles techniques de l'arrêté 12 août 2010 et les recommandations du décret de nomenclature des installations classées 2 septembre 2014</p> <p>Durée : 10 à 12 mois <u>Document à fournir</u> : dossier de d'autorisation avec étude de l'impact de l'installation sur son environnement, étude de dangers, notice relative à la conformité de l'installation projetée <u>Procédure principale</u> : avis du conseil Municipal des communes concernées, une enquête publique d'une durée d'un mois, éventuellement prorogée d'une durée maximale de 15 jours, examen de plusieurs services administratifs en sus de celui du service instructeur de la demande et avis du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) <u>Document délivré</u> : arrêté préfectoral adapté à l'installation de méthanisation</p>	<p><u>Suit l'arrêté initial du 2 février 1998 sur le rejets des installations classée</u></p>